

TRANSPORT SCOLAIRE—CHOIX D'ÉCOLE

L'élève inscrit dans un des programmes particuliers reconnus par le centre de service scolaire **est admissible au transport, si l'organisation scolaire le permet** et n'a pas besoin de remplir de formulaire « Demande de place disponible ».

Les programmes particuliers reconnus sont :

- **École Saint-Noël** : programme d'éducation internationale;
- **Polyvalente de Black Lake** : anglais langue seconde - volet concentration ou enrichi, iPad – tablette électronique, soccer, ski;
- **AIBL** : anglais intensif;
- **Polyvalente de Thetford Mines** : programme d'éducation internationale, concentration sportive, musique populaire, hockey, volleyball, arts visuels;
- **Polyvalente de Disraeli** : les arts du cirque – volets acrobatiques, musique et arts plastiques, hockey, plein air, théâtre, taekwondo;
- **CFP Le Tremplin** : La concomitance;

Par contre, l'élève inscrit dans un programme régulier dont la résidence principale ou l'adresse de la garderie est située à l'extérieur du territoire de l'école fréquentée, **n'est pas admissible au transport** sauf par l'attribution de places disponibles et doit remplir le formulaire « Demande de place disponible ».

De plus, toute demande de transport pour un élève marcheur, demeurant à une distance égale ou supérieure à 800 mètres de l'école fréquentée, doit faire l'objet d'une demande de place disponible.

Voici la procédure à suivre pour l'attribution des places disponibles (accommodement) :

1. Les parents qui désirent faire bénéficier leur enfant de ce privilège adressent leur demande à la direction de l'école fréquentée par leur enfant en utilisant le formulaire approprié « Demande de place disponible (accommodement) ».
2. À compter du 1^{er} octobre de chaque année, s'il reste des places disponibles dans les véhicules, il est possible d'y admettre des élèves.
3. **L'attribution** des places disponibles **se fera** graduellement **entre le 1^{er} octobre et la fin octobre** de chaque année, soit après la période de rodage des différents parcours, entre temps, le transport est assumé par les parents.
4. Les frais de transport seront de 425 \$ pour l'année scolaire 2026-2027.
5. Ce service aux élèves doit être considéré comme un privilège temporaire qui prend fin le 30 juin de chaque année scolaire.
6. L'élève bénéficie d'un privilège temporaire de transport qui **peut lui être retiré en tout temps**, dans l'éventualité où des élèves admissibles au transport arrivent en cours d'année. Un avis de cinq jours sera donné à l'élève qui bénéficie d'un privilège temporaire de transport pour permettre aux parents de se réorganiser.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant le transport, veuillez communiquer avec Mme Léonie Leclerc au 418 338-7800, poste 1234.

Marc Soucie, Directeur du Service du transport scolaire

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PLACE DISPONIBLE (ACCOMMODEMENT)

OBJET DE LA DEMANDE 2026-2027

Cocher la case correspondante à votre demande.

- Adresse principale située hors territoire de l'école fréquentée.
- Adresse de la garderie située hors territoire de l'école fréquentée.
- Élève marcheur demeurant à une distance égale ou supérieure à 800 mètres.

Nom de l'école de votre territoire	
Nom de l'école demandée	
Nom de l'enfant	
Nom du parent	
Adresse (rue, ville et code postal)	
Téléphone	
Année scolaire de l'élève pour l'an prochain et le numéro de fiche (voir la demande d'admission et d'inscription de l'élève)	Année scolaire : No de fiche :

La présente est une demande de privilège de transport en vertu des normes d'attribution de place disponible dans les véhicules scolaires.

Je reconnais que ce transport est temporaire et pourrait être retiré en tout temps advenant un changement dans les données. De plus, ce transport ne lie pas le Centre de services scolaire des Appalaches pour le futur et ne confère aucun droit acquis en matière d'admissibilité au transport.

Je conviens qu'aucune modification de parcours ne sera faite et j'accepte que mon enfant embarque et débarque de l'autobus à l'arrêt qui me sera indiqué.

La demande de place disponible doit être accompagnée d'un chèque de 425 \$ libellé au nom du Centre de services scolaire des Appalaches et daté du 1^{er} octobre 2026. Advenant que la demande soit refusée, nous vous retournerons le chèque.

*** IMPORTANT : Aucune demande ne sera traitée si le paiement est manquant.
Aucune demande n'est traitée avant le 1^{er} octobre.**

En connaissance de quoi, j'ai signé ce _____ jour de _____ 20__.

Signature du parent

Le parent doit **remettre ce formulaire dûment complété à la direction de l'école** de son enfant avant le **19 septembre**. L'école le fera suivre au Service du transport pour **traitement entre le 1^{er} et le 31 octobre***

► Espace réservé à l'usage du Service du transport scolaire		
Chèque inclus : <input type="checkbox"/> Demande acceptée : <input type="checkbox"/> Demande refusée : <input type="checkbox"/> (motif : _____)		
Demande n'est plus requise <input type="checkbox"/>	{	Raisons : Désistement ou déménagement <input type="checkbox"/> Organisation scolaire <input type="checkbox"/>
		Programme particulier (facturation par l'école) <input type="checkbox"/> Retour à l'école du territoire <input type="checkbox"/>
A. M.	Arrêt :	Circuit :
P. M.	Arrêt :	Circuit :
Date de début :	Transporteur averti <input type="checkbox"/>	Parent averti <input type="checkbox"/>